

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

: Monsieur le Maire rend compte aux conseillers municipaux de l'usage de ses délégations.

Personnel communal – Création d'un emploi permanent à temps non complet

Suite à la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie dans les communes de moins de 3 500 habitants, ainsi que de la publication de quatre décrets d'application au Journal Officiel du 17 juillet 2024, il convient de modifier les effectifs du service administratif.

Le conseil municipal décide la création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie relevant du grade de rédacteur territorial à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires, soit 24/35^{ème}, à compter du 1^{er} mars 2025.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B.

Personnel communal – Création d'un emploi permanent dans les communes de – de 1000 habitants

Le conseil municipal décide la création à compter du 1^{er} avril 2025 d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu du fait que l'agent sera recruté par une collectivité de moins de 1000 habitants.

Délivrance des duplicatas de livret de famille

Le conseil municipal fixe au tarif forfaitaire de 10 euros la délivrance d'un duplicata du livret de famille à compter du 1^{er} février 2025.

Logement communal 276, Grande Rue – Exonération de loyer

Suite au changement de locataire et afin de procéder à la réalisation de divers travaux, le conseil municipal décide l'exonération du loyer du mois de décembre pour le logement situé 276, Grande rue.

Forêt communale – Destination des coupes 2025

Suite à la présentation de l'état d'assiette proposé par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2025, le conseil municipal décide le martelage des parcelles 1B – 2A et 3 (Le Trial).

Eglise communale – Contrat de maintenance de l'installation campanaire

Le conseil municipal décide de confier la maintenance de l'installation campanaire de l'église pour une durée de trois années, à compter du 1^{er} janvier 2025, aux Etablissements François CHRETIEN de Fléville-devant-Nancy.

Subvention exceptionnelle – Passage du cyclone Chido à Mayotte

Le conseil municipal décide de soutenir les victimes à Mayotte en versant un don de 200 € à la Croix Rouge Française.

Subvention exceptionnelle – Jeunes sapeurs-pompiers (Moyenne Moselle)

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 € à la Section Locale des Jeunes sapeurs-pompiers de la Moyenne Moselle afin de les soutenir dans leurs actions de formations.

Tarification des encarts publicitaires dans le bulletin communal

Le conseil municipal fixe le tarif pour l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin communal à 50 €). Un encart publicitaire sera offert à chaque entreprise qui installe son siège social sur la commune.

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Vaxoncourt

Le conseil municipal décide de verser la somme de 5 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Vaxoncourt.

Placement – Comptes à termes – Renouvellement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Que la commune a toujours veillé à conserver les fonds issus des ventes forcées de bois consécutives à la tornade du 11 juillet 1984 ;

Que ces fonds qui ont fait initialement l'objet de plusieurs placements en « Obligations Assimilables du Trésor », ont toujours été remplacés à leur date d'échéance ;

Considérant que ces produits constituent des recettes exceptionnelles issues de ventes de bois suite à une catastrophe naturelle ;

Considérant que ces placements sont arrivés à échéance, le conseil municipal décide de les placer en compte à termes sur une durée de trois mois, au taux nominal en vigueur lors de la souscription.

Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement

Le conseil municipal le maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

Communauté d'Agglomération d'Épinal – Approbation des modifications statutaires

Le conseil municipal, approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

Communauté d'Agglomération d'Épinal – Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges et de Ressources (C.L.E.T.C.)

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 15 novembre 2024.

Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale pour le département des Vosges – Avis sur la demande d'adhésion de collectivité

Le conseil municipal accepte la demande d'adhésion du Groupement syndical forestier du Massif des Jumeaux situé à Saint Michel sur Meurthe au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.